L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 29 AOUT 1886.

PETITES ANNONCES.

CHEMISES, notre procédé et manchettes, 15 cts la douzaine. National Laundry Co. 20 rue St Louis. 29 août—1f

UNION Protectrice des Propriétaires, bureau 69 Chartres. Informations utiles fournies aux membres. 15 août—1m

A LOUER.

A LOUER—A partir du 1er octobre, magasin 209 Décatur, à côté du marché Français. Aussi 178 Bas. M. V. Dejan, notaire public, 20 Carondelet. 15 août—6Dim

A louer—Au premier une maison ayant 5 chambres rue St. Louis No 77—Aussi qu'une maison rue Bourbon No 24 ayant 9 chambres. S'adresser au No 77 rue St. Louis, chez A. Poirrier. 26août—3f.

A LOUER—Un Magasin spacieux, 91 rue Decarur et une résidence 136 rue St. Philippe. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août.

DEMANDES.

ON demande—100 couturières en palatots. S'adresser immédiatement à Cohn & Feibman, 70 et 72 Commerce. 29août—1f

On demande—Pour garder des enfants, une personne parlant le français. S'adresser avec références au No 61 rue Prytania, coin Thalie. 28 août—2f

UN professeur d'une grande expérience demande une place de ville ou dans une famille à la campagne. S'adresser au No 326 rue Poydras. 20 août—15f

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir lui venir quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A VENDRE OU A LOUER—Du premier octobre, l'établissement connu autrefois sous le nom de "Hotel des Etrangers," situé rue de Chartres 127 et 129. S'adresser Passage de la Bourse No. 24, à M. Ehrmann. 15 août 5 dim.

A VENDRE des pianos à $40 et $50. Payables $5 par mois. WERLEIN, 135 rue du Canal 22août—1m.

A vendre—Un CAFE et deux BILLARDS à vendre au No 228 marché Poydras. 18 août—15f.

A vendre—Un beau piano Pleyel, un bar gain, $175. P. Werlein, 135 rue du Canal 1er août—1 m.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Augustin Vivant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,598—Division E—Attendu qu'Augustin Vivant a présenté requête à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Augustin Vivant, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 août—27,31—5 sept

Succession de Mlle Elisa Garrity.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,379—Division C—Attendu que P. S. Wilty, Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mlle Elisa Garrity, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 août—25,29—sept. 3

Succession de Charles Bauschbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,294—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'il a ou qu'il pourra avoir pourquoi le compte présenté par R. Maitre administrateur de cette succession, ne serait par approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21août—21,25,30

Succession de Samuel Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,530—Division D—Attendu que Mme Ida Matilde Moore a présenté sa pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Moore, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
20août—20,24,29 Greffier.

Succession de Louis Bechler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1—545—Division E—Attendu que Mme Louis Laula Bechler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Bechler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
21août—21,25,30 Greffier.

Succession de Charles C. Guinea, Fred Jordt, et William Heyl vs leurs créanciers et les créanciers de Charles C. Guinea & Co. tous solidaires.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,367—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James W. Gaines, syndic des créanciers des insolvables ci-dessus, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
26août—26,31 sept 5

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons ; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons ; l'important est de s'en servir à temps.

Tous pérsistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'ensuivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamne par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint, par un usage continu de PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois ; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup — Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup ; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. Il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous en donnâmes à faibles doses, souvent repetées, et à notre grand joie, au bout d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon cher. Juges de ma gratitude ? A vous sincèrement,
Mrs. EMMA GEDNEY."
190 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites ; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

Médaille de Première Classe
DÉCERNÉE A
A. & H. MYERS,
de Philadelphie, Penn. pour le Schuylkill Pure Malt Whiskey, par le jury de l'Exposition Universelle de l'Industrie et du Centenaire de Cotton.
E. VERGNES, Agent,
Bureau rue Magazine 99 à
6 oct 87—1y Ville Orléans

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Compagnies et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR.

GROS LOT
$150,000
LA S. L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. F. Essig

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

UNE FORTUNE

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

—DE—

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 SEPTEMBRE 1886.

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000.	$150,000
1 " de	50,000.	50,000
1 Lot de	20,000.	20,000
2 Lots de	10,000.	20,000
4 Lots de	5,000.	20,000
20 Lots de	1,000.	20,000
50 Lots de	500.	25,000
100 Lots de	300.	30,000
200 Lots de	200.	40,000
500 Lots de	100.	50,000
1000 Lots de	50.	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $300	chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000	30,000
100 Lots d'approximation de $200	chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000	20,000
100 Lots d'approximation de $75	chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000	7,500
2,279 Lots s'élevant à		$522,500

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remise d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire demandate sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La

L'ABEILLE
DE LA
NOUVELLE-ORLÉANS
JOURNAL QUOTIDIEN,
AVEC UNE
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

BUREAUX ET ATELIERS :
73 [illegible] - 73

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETATS UNIS D'AMERIQUE,
DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ces[illegible] salut :

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par R. H. Pleasants, marshall des Etats Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,297 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et s'étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis, conformément à la loi, savoir : les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Refondus des Etat de Louisiane, ou loi No. 96 approuvée le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire susdite, qu'elles soient citées ci-previous, à savoir : Crescent City Sugar Refining Company, No 11,297 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, par suite d'un vice de forme ou irrégularité ou de tout autre défaut de la Cour en vertu duquel a eut opéré la vente, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la disposition, ou dans la époque fixée pour la vente et la manière de la faire, ou pour tout autre vice quelconque, de défaute, pour quelque cause que ce soit, avant la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente aurait faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297, du docket de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, et fut vendue par un seul lot et tout ce qui y appartient.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats-Unis, enregistré au bureau du Conservateur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No. 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans la Nouvelle-Orléans, connus sous le numéro trois de la quatrième section de la ville, et désignés et décrits comme suit :

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, sous voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881, annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 18 nov. 1881, et mesurant vingt-trois pieds de façade sur la rue Ligne de Canal entre la rue Peters (ci-devant Nouvelle Levee), sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, vingt-trois pieds de largeur à l'arrière, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et fondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie, le séparant de la propriété de P. Tujane. Un autre terrain mesurant vingt-trois pieds de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levee), sur cent vingt-deux pieds neuf pouces et un tiers de profondeur entre lignes parallèles, et vingt-trois pieds cinq pouces de prof